PAROISSES
EN VIENNOIS

Vienne, le 21 juin 2025

Communication aux fidèles de la paroisse Sanctus en Viennois au sujet de la chapelle Notre Dame de l'Isle à Vienne.

La chapelle Notre Dame située dans le quartier de l'Isle à Vienne, est un bien immobilier de la paroisse, l'association diocésaine de Grenoble-Vienne en est devenue propriétaire en 1927.
La paroisse, avec le soutien de l'association de sauvegarde de la chapelle NDI, en a assuré l'entretien nécessaire en vue de sa sauvegarde et son utilisation pour les célébrations religieuses jusqu'à ce jour.

Les exigences légales pour la mise aux normes et accessibilité aux personnes à mobilité réduite, nous demandent de consacrer une enveloppe d'environ 30 000 euros. Cette mise aux normes accessibilité est maintenant obligatoire et sanctionnable depuis le 1er janvier 2025.
Dernièrement, nous avons fait le constat d'une dégradation importante sur le sommet du clocher, juste en dessous de la croix en fer. Cette dégradation a occasionné des fuites d'eau dans la toiture.
Un devis pour la réparation de cette toiture a estimé les réparations à 175 000 euros.
Prochainement, il faudra encore rajouter 10 000 euros pour la mise aux normes électriques.
Tout cela relève uniquement de la sauvegarde ou de la mise aux normes ; par ailleurs, l'édifice aurait aussi besoin d'un rafraichissement des murs et des plafonds dont le coût n'a pas été évalué à ce jour.

Après analyse de la situation avec l'économat diocésain, l'équipe paroissiale et le conseil pour les affaires économiques de la paroisse, il a été convenu que vu le montant des travaux qu'il conviendrait de mettre en œuvre, il n'est pas raisonnable de consacrer une telle enveloppe pour ce lieu, sans mettre en difficulté l'ensemble de la paroisse et par conséquent le diocèse.

C'est pourquoi, dans l'attente d'une solution pour son avenir, nous sommes mis devant l'obligation de fermer cette chapelle à l'accueil du public. Cette fermeture au public sera effective à partir du 1er septembre 2025.

Les fidèles fréquentant habituellement cette chapelle sont invités à rejoindre un autre lieu de culte de la paroisse : la cathédrale St Maurice, St André le Bas, la chapelle St Théodore, pour Vienne, ou plus au sud Reventin ou Chonas par exemple.

Nous sommes au regret de cette situation et comprenons le désarroi de ceux qui étaient, parfois de longue date, attachés à ce lieu pour y avoir vécu les joies et les peines de la vie dans la prière et la

vie ecclésiale. Nous remercions ceux qui ont donné de leur temps et de leurs ressources pour que cette chapelle puisse continuer sa mission jusqu'à ce jour.

En ces temps où l'Eglise, comme une famille, est tenue de faire des choix pour gérer ses biens au plus juste avec des ressources qui s'amenuisent et pourtant une mission d'Evangélisation toujours plus prioritaire, il est crucial d'opérer des choix qui bien souvent finissent par s'imposer inéluctablement à nous.
Il nous faudra continuer à réfléchir ensemble à un autre avenir pour cette chapelle en espérant trouver rapidement la meilleure des solutions.

Pour les fidèles qui venaient célébrer ici la messe selon l'ancien ordo deux dimanches par mois, il a été convenu, en lien avec les prêtres de la paroisse St Georges à Lyon qui sont missionnés et se rendent disponibles pour ce service, de délocaliser cette proposition paroissiale accordée par notre évêque Mgr Eychenne, au sein de l'église de Jardin et cela à partir de septembre 2025.

Nous lisons dans la première lettre de St Pierre : *"Vous aussi, comme pierres vivantes, entrez dans la construction de la demeure spirituelle, pour devenir le sacerdoce saint et présenter des sacrifices spirituels, agréables à Dieu, par Jésus Christ."* 1P 2,5
Que l'Esprit-Saint nous inspire pour que nous soyons ensemble des pierres vivantes capables de prendre part à l'œuvre de Dieu, selon sa volonté.

Père Philippe Rey,
Curé de la paroisse Sanctus en Viennois.